

#### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange  
Dénomination commerciale: IF 110  
UFI: U4A0-P00D-E00M-Q3N4
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
Cire protectrice au solvant.  
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits lustrants et mélanges de cires (PC31)  
Usages déconseillés :  
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fabricant:  
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio  
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia  
Tel. +39 0143 631.1  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

#### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
  -  Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
  -  Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

## Fiche de Données de Sécurité IF 110

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P331 NE PAS faire vomir.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à poudre pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

1-METHOXY-2-PROPANOL

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration  $\geq$  0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq$  40% - < 50% HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

REACH No.: 01-2119463258-33, EC: 919-857-5



2.6/3 Flam. Liq. 3 H226



3.8/3 STOT SE 3 H336



3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

EUH066

$\geq$  40% - < 50% 1-METHOXY-2-PROPANOL

REACH No.: 01-2119457435-35, Numéro Index: 603-064-00-3, CAS: 107-98-2, EC: 203-539-1



2.6/3 Flam. Liq. 3 H226



3.8/3 STOT SE 3 H336

$\geq$  0.5% - < 1% acétate de n-butyle

REACH No.: 01-2119485493-29, Numéro Index: 607-025-00-1, CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1



2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 3.8/3 STOT SE 3 H336

EUH066

---

#### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

---

#### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à poudre pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

---

#### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

- Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Éliminer toute source d'allumage.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.  
Pour les secouristes:  
Porter les dispositifs de protection individuelle.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.  
Recommandations générales sur l'hygiène du travail:  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités  
Stocker à l'écart des sources de chaleur.  
Stocker à l'écart des rayons du soleil.  
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.  
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.  
Conservé dans des locaux toujours bien aérés.  
Conservé à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.  
Conservé à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Éviter l'exposition directe au soleil.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

## **RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.  
HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

ACGIH - TWA(8h): 1200 mg/m<sup>3</sup>, 197 ppm - Remarques: RCP (total hydrocarbons)  
1-METHOXY-2-PROPANOL - CAS: 107-98-2

UE - TWA(8h): 375 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - STEL: 563 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm - Remarques: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 100 ppm - Remarques: A4 - Eye and URT irr  
acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

#### HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

Travailleur industriel: 208 mg/kg - Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day  
Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 871 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 185 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

#### 1-METHOXY-2-PROPANOL - CAS: 107-98-2

Travailleur industriel: 50.6 mg/kg - Consommateur: 18.1 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 369 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 43.9 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 3.3 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 553.5 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

#### 1-METHOXY-2-PROPANOL - CAS: 107-98-2

Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 4.59 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 5.2 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 52.3 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 10 mg/l

Cible: Air - valeur: 100 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

### Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

### Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat. (ex. EN 140 ou EN 149)

### Risques thermiques :

## Fiche de Données de Sécurité IF 110

Le produit est inflammable

Le produit n'est pas explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés   | valeur        | Méthode :             | Remarques :   |
|--|---------------|-----------------------|---|
| État physique:   | Liquide       | Visuel                | --  |
| Couleur:   | incolore      | Visuel                | --  |
| Odeur:   | Technique     | Olfactif              | Absence de fragrances   |
| Seuil d'odeur :  | Evidente      | Olfactif              | --  |
| Point de fusion/point de congélation:  | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | >35°C         | --                    | Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants    |
| Inflammabilité:  | inflammable   | --                    | Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion:                                | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Point éclair:  | 30 ° C        | --                    | Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants    |
| Température d'auto-inflammabilité :  | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Température de décomposition:  | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| pH :   | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Viscosité cinématique:   | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.                           |
| Hydrosolubilité:   | Partielle     | --                    | Interne Tests   |
| Solubilité dans l'huile :  | Complète      | --                    | Interne Tests   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):                           | > 1000        | --                    | Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.                   |
| Pression de vapeur:  | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Densité et/ou densité relative:  | 0.852 g/ml    | contrôle instrumental | --  |
| Densité de vapeur relative:  | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Caractéristiques des particules:   |               |                       |   |
| Taille des particules (moyenne et étendue)                                   | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |

- 9.2. Autres informations  
Pas autres informations importantes

---

## **RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

- 10.1. Réactivité  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.  
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 10.2. Stabilité chimique  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.  
Voir aussi la section 7.2.  
Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange
- 10.4. Conditions à éviter  
Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.  
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2
- 10.5. Matières incompatibles  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.  
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

---

## **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008  
Informations toxicologiques sur le produit :
- IF 110
- a) toxicité aiguë  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales  
Non classé

## Fiche de Données de Sécurité IF 110

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- f) cancérogénicité  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Le produit est classé: STOT SE 3 H336
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration  
Le produit est classé: Asp. Tox. 1 H304

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :  
Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

### HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

- a) toxicité aiguë:  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4951 mg/m<sup>3</sup> - Durée: 4h - Source: OCSE 403  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OCSE 401  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg - Source: OCSE 402
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Irritant pour la peau Négatif - Source: OCSE 404
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Test: Irritant pour les yeux Négatif - Source: OCSE 405
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:  
Test: Mutagenèse Négatif
- f) cancérogénicité:  
Test: Carcinogénicité Négatif
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:  
Test: repeated exposure Négatif
- j) danger par aspiration:  
Test: Aspiration hazard Oui

### 1-METHOXY-2-PROPANOL - CAS: 107-98-2

- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4016 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 25.8 mg/l - Durée: 6h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Rat Négatif - Source: OECD 404
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Test: NOAEC - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 1000 mg/kg - Source: OECD 410 -  
Remarques: bw/day  
Test: NOAEC - Voie: Inhalation - Espèces: Lapin = 1000 ppm - Source: OECD 413 -  
Remarques: bw/day
- f) cancérogénicité:  
Test: NOAEC - Espèces: Souris = 3000 ppm
- g) toxicité pour la reproduction:

## Fiche de Données de Sécurité IF 110

Test: NOAEC - Espèces: Rat = 1500 ppm - Source: OECD 414  
acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 21.1 mg/l - Durée: 4h

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

---

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

#### IF 110

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LL50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss

Point final: LE0 - Espèces: Daphnie = 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EL50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: NOELR - Espèces: Algues = 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

#### 1-METHOXY-2-PROPANOL - CAS: 107-98-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 21100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 168 - Remarques:

Selenastrum capricornutum

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

#### HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Biodégradabilité Ready dans l'eau -

Durée: 28 jour - %: 80

#### 1-METHOXY-2-PROPANOL - CAS: 107-98-2

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 96 - Remarques: Test OECD 301

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Fiche de Données de Sécurité IF 110

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

1-METHOXY-2-PROPANOL - CAS: 107-98-2

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: BCF- Facteur de bioconcentration -

Remarques: <100

### 12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

1-METHOXY-2-PROPANOL - CAS: 107-98-2

Mobilité dans le sol: Mobile

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

### 12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

---

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

---

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1993

IATA-UN Number: 1993

IMDG-UN Number: 1993

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-methoxy-2-propanol, hydrocarbures, c9-11, alcanes)

IATA-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-methoxy-2-propanol, hydrocarbures, c9-11, alcanes)

IMDG-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-methoxy-2-propanol, hydrocarbures, c9-11, alcanes)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3

ADR - Numéro d'identification du danger : 30

IATA-Class: 3

IATA-Label: 3

IMDG-Class: 3

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III

IATA-Packing group: III

## Fiche de Données de Sécurité IF 110

- IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine polluant: No  
IMDG-EmS: F-E , S-E
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary hazards: -  
ADR-S.P.: 274 601  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): D/E  
IATA-Passenger Aircraft: 355  
IATA-Subsidiary hazards: -  
IATA-Cargo Aircraft: 366  
IATA-S.P.: A3  
IATA-ERG: 3L  
IMDG-Subsidiary hazards: -  
IMDG-S.P.: 223 274 955  
IMDG-Stowage and handling: Category A  
IMDG-Segregation: -
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
Non applicable

---

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## Fiche de Données de Sécurité IF 110

Non, pour des instructions sur toute sécurité manquant voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code   | Description  |
|---|--------|--|
| Flam. Liq. 3                            | 2.6/3  | Liquide inflammable, Catégorie 3   |
| Asp. Tox. 1                             | 3.10/1 | Danger par aspiration, Catégorie 1   |
| STOT SE 3                               | 3.8/3  | Toxicité spécifique pour certains organes cibles<br>—Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification    |
|--|------------------------------|
| Flam. Liq. 3, H226   | D'après les données d'essais |
| STOT SE 3, H336  | Méthode de calcul            |
| Asp. Tox. 1, H304  | Méthode de calcul            |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

|                   |  |
|-------------------|--|
| ADR:              | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. |
| CAS:              | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).    |
| CLP:              | Classification, Etiquetage, Emballage.   |
| DNEL:             | Niveau dérivé sans effet.  |
| EC0/10/20/50/100: | Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée              |
| EINECS:           | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                      |
| ETA:              | Estimation de la toxicité aiguë, ETA   |

## Fiche de Données de Sécurité IF 110

|                   |  |
|-------------------|--|
| ETAmélange:       | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)   |
| GefStoffVO:       | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  |
| GHS:              | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  |
| IATA:             | Association internationale du transport aérien.  |
| IATA-DGR:         | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:             | Organisation de l'aviation civile internationale.  |
| ICAO-TI:          | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:             | Code maritime international des marchandises dangereuses.  |
| INCI:             | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.   |
| KSt:              | Coefficient d'explosion.   |
| LC0/10/20/50/100: | Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.  |
| LD0/10/20/50/100: | Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.   |
| NOEC:             | Concentration sans effet observé   |
| NOAEL(R)/NOAEC:   | Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration  |
| OECD:             | Organisation for Economic Co-operation and Development   |
| PNEC:             | Concentration prévue sans effets.  |
| RID:              | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STEL:             | Limite d'exposition à court terme.   |
| STOT:             | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  |
| TLV:              | Valeur de seuil limite.  |
| TWA:              | Moyenne pondérée dans le temps   |
| WGK:              | Classe allemande de danger pour l'eau.   |

**Fiche de Données de Sécurité**  
**IF 110**

ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL – CIRES ET CIRAGES

|   |   |
|---|---|
| <b>Titre du scénario d'exposition</b>   |   |
| Produit pour le cirage : Processus manuel.  |   |
| <b>Description de l'utilisation</b>   |   |
| Secteur d'utilisation   | SU22 – Utilisations professionnelles  |
| Catégorie du produit  | PC31 – Produits lustrants et mélanges de cires  |
| <b>Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition</b>   |   |
| A utiliser selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.  |   |
| Laisser agir.   |   |
| Rincer si nécessaire.   |   |
| <b>Durée et fréquence d'utilisation</b>   |   |
| Phases d'utilisation  | Utilisation moyenne mensuelle, selon le type de surface à traiter.                      |
| Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.  |   |
| <b>Forme physique de la préparation et concentration</b>  |   |
| Liquide. Prêt à l'usage.  |   |
| Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.  |   |
| La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.   |   |
| <b>Conditions d'utilisation</b>   |   |
| Température ambiante  |   |
| Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.  |   |
| <b>Protection</b>   |   |
| Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI  | La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus. |
| Ne pas manger ou boire, ne pas fumer  | Éviter le contact avec la peau  |
| Ne pas exposer à une flamme libre   | Ne pas mélanger avec d'autres produits  |
| Se laver les mains après utilisation.   |   |
| Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher   |   |
| Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel  |   |
| Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiène sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS. |   |
| <b>Mesures environnementales</b>  |   |
| Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel   |   |
| Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.  |   |
| Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.   |   |

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle